

**DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 02 OCTOBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT**

|                                   |   |   |                              |
|-----------------------------------|---|---|------------------------------|
| Décision n° DE-2024-10-02<br>236. | Délibération du<br>BUREAU N°15. BU-2024-<br>07-01 | Groupe n°675/998<br>Opération n°912 000 600 | MERLEVEZ<br>Louise Pélissier |
|-----------------------------------|---|---|------------------------------|

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 13 décembre 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 2 **emprunts**, pour un montant total de **306 525€**, correspondant à 2 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 2 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

|   | Prêt Amélioration éco-prêt<br>(PAM éco-prêt)  | Prêt Amélioration<br>(PAM)  |
|---|---|---|
| Montant du prêt                               | 140 000 €   | 166 525 €   |
| Durée du préfinancement                       | Sans  | sans  |
| Durée de l'amortissement                      | 20 ans  | 20 ans  |
| dont durée du différé d'amortiss <sup>t</sup> | néant   | néant   |
| Périodicité des échéances                     | annuelle  | annuelle  |
| Index   | livret A  | livret A  |
| Taux d'intérêt actuariel annuel               | taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat minoré de 75 points de base  | taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 points de base  |
| Révision du taux d'intérêt à chaque échéance  | (révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)                            | révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)                             |
| Typologie GISSLER                             | 1A  |   |
| Profil d'amortissement                        | échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés | échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés |
| Modalité de révision                          | double révisabilité   |   |
| Taux de progressivité des échéances           | - 0, % (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A   | - 0, % (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A   |

|                                   |   |   |
|-----------------------------------|---|---|
|                                   | sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%) | sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%) |
| Date d'effet du contrat de prêt   | Octobre 2024  | Octobre 2024  |
| Date de 1 <sup>ère</sup> échéance | Novembre 2025   | Novembre 2025   |
| Garanties                         | 50% COMMUNE DE MERLEVENEZ<br>50% CONSEIL DEPARTEMENTAL        |   |

Fait à Vannes, le 2 octobre 2024

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT